

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 20 juin 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés (3) : M. BOURGUIGNAT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 13 juin 2017

Délibération n° : 24-2017

Objet : Accueil de loisirs sans hébergement Balzac - transfert de gestion à la Ville de Dijon

Dans le cadre du schéma de développement des structures de quartier, approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en séance du 25 septembre 2015, la Ville de Dijon et son CCAS ont choisi de confier à une structure associative la gestion de ses centres sociaux. En 2017, seul le Centre social Balzac demeure encore géré par le CCAS de Dijon. Dans le cadre d'une nouvelle structure socio-culturelle, la Ville et son CCAS souhaitent confier à l'automne la gestion du centre social Balzac et de la MJC Maladière unifiés, à l'une des quatre associations de l'éducation populaire qui aura été choisie à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt.

Le centre social Balzac a la particularité de diriger le plus important Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dijonnais accueillant actuellement 180 enfants. Cette mission monopolise une partie du personnel du centre et représente un travail important pour l'équipe.

Il est proposé de transférer cette gestion, dès la rentrée scolaire prochaine, à la Ville de Dijon qui dispose de services dédiés à l'administration et à l'organisation de ces accueils, et plus particulièrement à la Direction Enfance-Education dont c'est le cœur de métier et qui gère d'autres ALSH municipaux, dans un souci de gestion harmonisée et rationalisée.

Par ailleurs, ce transfert permettra :

- de redimensionner le périmètre de la nouvelle structure associative,
- d'optimiser sa gestion en la dissociant de l'ALSH, tout en collaborant avec lui, afin de lui permettre de se recentrer sur l'élaboration et la mise en place de son futur projet social.

Le redéploiement du personnel sera opéré progressivement par la Direction des Ressources Humaines.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet de transfert de gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Balzac géré par le CCAS à la Ville de Dijon, dès la rentrée 2017 ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour son application.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie KELLE

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2017

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 29 JUIN 2017

